



ITM IMMO LOG
ITM LAI

Service Immobilier Amont
Parc de Tréville
6 Allée des Expositions
91078 Bondoufle Cedex

Bénédicte GUILLEUX
Responsable Immobilier Amont
Tél. : + 33 6 79 56 64 80
bguilleux@mousquetaires.com



Préfecture de la Charente
Service de Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement
7,9 rue de la Préfecture CS 92301
16023 ANGOULEME Cedex

Parc de Tréville,
le 17 décembre 2018

Objet : Projet d'implantation d'une plateforme logistique sur la commune de Roulet Saint Estèphe (16440).

Monsieur le Préfet,

Je soussignée, Bénédicte GUILLEUX, responsable Immobilier Amont du Groupement des Mousquetaires agissant pour la société ITM LAI, dont le siège social est situé à PARIS (75 737), 24 rue Auguste Chabrières, N° SIREN : 514 080 837 00016 - Code APE : 4941B en application du Livre V Titre 1^{er} du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour la protection de l'Environnement, **demande l'autorisation administrative d'exploiter** une plateforme logistique située au lieu-dit « Le Patis » sur la commune de Roulet Saint-Estèphe (16640).

Le projet relevant d'une autorisation environnementale est soumise, selon la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- A autorisation pour les rubriques :
 - **1450-1** « Stockage de solides inflammables », la quantité étant de 40 tonnes
 - **1510-1** « Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans un entrepôt couvert », le volume d'entrepôt étant de 453 832 m³ et la quantité de matières combustibles de 35 580 tonnes
 - **1530-1** « Dépôt de papier, carton », le volume susceptible d'être stocké étant de 100 280 m³
 - **1532-1** « Dépôt de bois sec », le volume susceptible d'être stocké étant de 106 280 m³
 - **2663-1.a** « Stockage de produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères, à l'état alvéolaire ou expansé ou autre », le volume susceptible d'être stocké étant de 100 280 m³
 - **2663-2.a** « Stockage de produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères, à l'état non alvéolaire ou non expansé », le volume susceptible d'être stocké étant de 100 280 m³
 - **4001** « Installations présentant un grand nombre de substances ou mélanges dangereux et vérifiant la règle de cumul seuil bas »

- A enregistrement pour les rubriques :
 - **2220-2.a** « Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale », la murisserie ayant une capacité de 40 tonnes par jour

SAS ITM IMMO LOG

Siège Social : 24 rue Auguste Chabrières - 75737 Paris Cedex 15
SAS au capital de 421 764 000 € - RCS Paris 529 220 857 - SIRET 529 220 857 00021
FR 48 529 220 857

- **4331-2** « Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 », la quantité stockée étant de 125 tonnes
- A déclaration pour les rubriques :
 - **1185-2.a** « Gaz à effet de serre fluorés », la quantité étant de 350 kg
 - **1414-3** « Installation de distribution de propane »
 - **1511-3** « Entrepôt frigorifique », le volume susceptible d'être stocké étant de 17 600 m³
 - **1630-2** « Stockage de lessives de soude », le volume susceptible d'être stocké étant de 100 tonnes
 - **2910-A** « Installation de combustion », la puissance thermique nominale étant de 6,6 MW
 - **2925** « Atelier de charge d'accumulateur », la puissance unitaire totale de chaque local de charge étant de 7 200 kW et de 300 kW
 - **4320-2** « Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables », la quantité stockée étant de 20 tonnes
 - **4510-2** « Stockage de produits dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie 1 », la quantité susceptible d'être stockée étant de 50 tonnes
 - **4735-1.b** « Ammoniac », la quantité étant de 1,1 tonne
 - **4755-2.b** « Alcools de bouche », la quantité des alcools dont le titre alcoométrique est supérieur à 40% étant de 250 m³
 - **4801-2** « Charbon de bois,... », la quantité susceptible d'être stockée étant égale à 499 tonnes

Il est également soumis à autorisation :

- en application de l'article R.241-1 du Code de l'environnement au titre de la rubrique 2.1.5.0. (rejet d'eaux pluviales sur le sol) et à déclaration au titre des rubriques 3.2.3.0. (création de bassins) et 3.3.1.0 (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides) ;
- en application de l'article L.411-2 du Code de l'environnement au titre de l'interdiction de destruction d'espèces protégées ;
- en application des articles L.341-3 et R.341-3 du Code forestier pour le défrichement envisagé.

Comme notre projet relève du statut SEVESO seuil bas, nous joignons notre Politique de prévention des Accidents Majeurs en **ANNEXE 17** de notre demande d'autorisation.

Notre dossier de demande d'autorisation environnementale a été établi selon l'article R181-13 du code de l'environnement.

Par ailleurs, je demande l'aménagement des prescriptions techniques de l'article 2.4.1 de l'arrêté du 29 mai 2000 applicable aux ateliers de charge d'accumulateurs soumis à déclaration sous la rubrique 2925 de la nomenclature des ICPE et l'aménagement du point 4 de l'annexe II de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 à propos de la toiture de l'atelier de maintenance créé. La demande d'aménagement est jointe en **ANNEXE 2** de la demande d'autorisation.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Bénédicte GUILLEUX
 Responsable Immobilier
 Agissant pour les sociétés ITM IMMO LOG
 Service Immobilier Amont - Construction
 PARC DE CHEVILLE
 06 allée des Expositions
 91078 BONDOUFLE CEDEX
 SIRET 529 220 857 00021